

**PROJET**

**PEDAGOGIQUE**

**ALAE**

**MATERNEL/PRIMAIRE**

**ANNEE 2011/2012**

**« LOUS  
MAÏNATCHES »**

## **INTRODUCTION**

L'accueil de loisirs, ALAE de Bessens permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaires à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres.

L'enfant est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations. En le responsabilisant nous l'aidons à se construire et se repérer dans l'espace et dans le temps.

Le projet pédagogique de l'ALAE constitue une réflexion collective qui définit des objectifs et des moyens que nous mettrons en œuvre tout au long de l'année pour atteindre le but défini supra.

***CE PROJET EST UNE AIDE  
ET UNE REFERENCE PERMANENTE  
POUR LES ANIMATEURS.***

## **OBJECTIF GENERAUX**

- Permettre à l'enfant de trouver sa place dans la vie en collectivité.
- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.
- Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.
- Permettre la découverte et l'imagination.

## **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

- Responsabiliser l'enfant à travers un cadre de vie, des jeux, des activités.
- Proposer aux enfants des temps où ils pourront s'exprimer.
- Proposer un aménagement des lieux.
- Proposer des activités variées.
- Mettre en place des moments propres à leur imagination

## **AUTONOMIE :**

- L'Enfant ne doit pas constamment être pris en charge, il a besoin d'accompagnement afin de découvrir par lui-même ses propres limites en réalisant les expériences qui l'aideront à grandir et à devenir responsable.
- Cet accès à l'autonomie sera au centre des réflexions et des réalisations de l'équipe d'animation sur les différents moments de la journée.

## **SOCIALISATION :**

- Le cadre familial ne suffit pas à l'enfant qui recherche la compagnie de nouveaux camarades afin de lui permettre de se confronter aux règles de vie en collectivité.
- Ces règles seront appréhendées de manière ludique au travers de jeux individuels ou collectifs et de coopération vis-à-vis de l'équipe d'animation. Ces apprentissages se feront également par la mise en place d'ateliers d'expression orale ou chacun sera amené à exprimer ses désirs ses remarques ; il sera écouté par ses camarades et par l'équipe d'animation.

## **MOYENS :**

- 5 animatrices le matin pour un effectif variant de 60 et 70 enfants.
- 5 animatrices le soir pour un effectif variant de 60 et 70 enfants.

## **Le matin :**

- Le service ALAE est un temps d'accueil, il assure le moment de transition entre famille et école.
- Les animatrices assurent l'accueil de l'enfant et du parent et restent disponibles tout le temps de l'ouverture.
- On installera les maternels dans l'algéco et les primaires iront dans la salle de motricité à partir de 7h30. Les salles seront aménagées de telle sorte que les enfants puissent y trouver un endroit calme favorisant le jeu ou la lecture ; une animatrice répond à leur demande.
- Peu après leur arrivée, parmi les classes primaires, les enfants qui le souhaitent pourront sortir et participer à un jeu qu'ils auront au préalable choisi ensemble. Pour les plus jeunes, les animatrices rechercheront à les orienter vers des activités intérieures calmes (jeux de société, dessins,)

### **LE SOIR :**

- Au même titre que le matin, le soir est un moment charnié où l'enfant, après sa journée d'école, passe par l'ALAE avant de retrouver ses parents pour le retour à la maison.
- De 16H45 à 17H00 les enfants prendront leur gouter préparé par l'équipe d'animation ce moment de convivialité se verra calme. Ils s'installeront dans deux salles. Les maternels seront dans l'algéco et les maternels dans la salle de restauration.
- C'est à la demande des animatrices qui souhaitent rendre ces instants plus agréables et moins bruyants que l'idée d'utiliser l'ensemble des locaux disponibles a permis de proposer des activités autour de deux grands axes :
  - jeux extérieurs et d'intérieurs qui favoriseront la cohésion et le plaisir de groupe, l'esprit d'équipe, le respect des règles, l'épanouissement personnel.
  - activités manuelles ou culturelles qui développent le plaisir, l'imagination, la créativité, l'épanouissement personnel, la découverte, l'expérimentation.

Toutefois, pour les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, l'utilisation des différentes zones permanentes pour les jeux libres leur est permise. L'enfant doit être considéré comme acteur de son temps libre et non

consommateur. Ceci vaut dans la mesure où il reste sous la surveillance d'un animateur sans pour autant l'accaparer et sans perturber le déroulement de l'activité du groupe.

De 17h00 à 17h15 tous les enfants seront dans la cour de l'école où ils seront laissés en temps libre.

DE 17h15 à 18h45 les plus grands qui seront inscrits à l'aide aux devoirs, rejoindront la directrice et une animatrice qui les soutiendront et les accompagneront dans cette activité.

Afin de ne pas troubler, voire perturber l'aide aux devoirs, les parents ne pourront pas récupérer leur enfant avant la fin de l'aide aux devoirs.

Les autres enfants, selon le temps, resteront soit à l'extérieur où ils pourront faire un jeu proposé par l'équipe d'animation, soit seront dirigés vers leur salle où feront une activité manuelle ou un jeu leurs sera proposé.

## **L'ENFANT**

- Les enfants ne devront jamais être laissés sans la surveillance d'un animateur.
- L'animateur devra être vigilant au respect de la réglementation, (un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans et un pour 8 en dessous de 6 ans.)
- L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.
- L'animateur devra toujours être disponible et à l'écoute des enfants.
- L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur du groupe

### **Construction de l'enfant**

- Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe.
- L'animateur mettra en place les règles de vie avec les enfants. Ces règles de vie pourront évoluer tout au long de l'année.
- L'animateur mettra en place des temps de discussions et d'échanges avec les enfants.
- L'animateur mettra en place des jeux collectifs où les enfants devront apprendre à jouer en tenant compte du groupe et des règles définies.

- L'animateur a un rôle de médiateur au regard des conflits.

---oooOooo---